



Listen to this article

Pour saisir la signification exacte du mot « justification », il y a lieu de remonter le cours des âges pour déterminer quelle est la difficulté avec laquelle l'homme est aux prises, et pourquoi il existe un besoin de justification, par la foi ou de n'importe quelle autre manière. L'on voit que pour l'homme, la nécessité d'être justifié avant de pouvoir être en accord avec Dieu, réside dans le fait que l'homme devint pécheur, qu'une sentence de mort fut prononcée contre lui par Dieu, le grand Juge de l'univers. Avant sa chute, Adam était appelé fils de Dieu ; mais personne, depuis Adam, ne fut appelé de ce nom, jusqu'à la venue de Jésus. Jésus a été appelé Fils de Dieu parce qu'il naquit tel, et parce qu'il le fut avant de venir dans le monde, dans sa condition pré-humaine.

Adam et ses enfants furent condamnés à mort, tombèrent sous la sentence « mourant, tu mourras », parce qu'ils se montrèrent indignes de la vie. Et en plus de cela, la maladie et l'imperfection mentale accompagnèrent l'exécution de cette sentence à laquelle s'ajouta encore la séparation de Dieu, l'éloignement de Dieu. Pour que l'homme rentrât dans la faveur et dans la bénédiction de Dieu, un sacrifice pour les péchés était exigé. Avant l'accomplissement de ce sacrifice, il ne pouvait y avoir de justification, dans toute l'acceptation de ce mot.

L'apôtre Paul fit remarquer que dans les termes de la Loi mosaïque, donnée à Israël, avaient été promis aux Israélites l'harmonie avec Dieu, le pardon des péchés passés, la justification, à la condition qu'ils gardassent cette Loi. Mais, après avoir essayé pendant quinze siècles, et plus, ils virent qu'ils étaient incapables de la garder, « parce que nulle chair ne sera justifiée par les oeuvres de la loi », aux yeux de Dieu (Galates 2 : 16). Mais pendant ce temps, tandis qu'aucun des Israélites ne fut justifié sous la Loi, parce qu'ils étaient tous incapables de la garder, il y en eut certains qui se recommandèrent à Dieu en faisant preuve d'un esprit bienséant, d'un esprit de foi et d'obéissance. De ceux-ci, nous disons qu'ils appartiennent à la classe des anciens Dignes. Cette classe comprend Abel, Enoch, Noé, Abraham, Job, Moïse et tous les Prophètes, sans en compter d'autres, moins remarquables. Voyez Hébreux 11.

Mais la justification qui fut accordée aux anciens Dignes ne fut pas une justification pour la vie. Aucune réelle justification pour la vie ne pouvait être accordée avant que le Rédempteur eût déposé le prix de Rédemption dû à cause du péché — avant que Christ eût été mort, «le juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu» (1 Pierre 3 :18). Puisque Christ mourut dans le but de nous amener à Dieu, il s'ensuit qu'avant sa mort personne ne fut amené à Dieu; car si, suivant l'arrangement de Dieu qui stipule « un semblable pour un semblable », il avait été possible de justifier le genre humain par n'importe quel autre moyen, alors Christ ne serait pas mort. Si ces anciens Dignes avaient pu être justifiés pour la vie par quelque autre procédé, d'autres auraient pu l'être aussi, et la mort de Christ n'aurait pas été nécessaire.

### ***La justification pour la vie.***

Quelle est donc la différence particulière entre la parenté avec Dieu, qui a été accordée à Abraham et à tous les autres Dignes de l'ancien temps, et celle qui nous est accordée, à nous qui dans l'âge actuel marchons par la foi ? Car le mot « justification » est appliqué aux deux classes

Abraham a été justifié par la foi, et nous le sommes aussi — « étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ » (Romains 5 : 1). Mais Abraham et d'autres, des âges précédents, ne pouvaient dans un sens légal avoir la paix avec Dieu, car Christ n'était encore ni venu sur terre, ni mort pour les péchés du monde. Et c'est pourquoi il est écrit qu'Abraham fut justifié pour l'amitié avec Dieu. L'amitié avec le Créateur fut l'une des choses qui furent perdues lorsqu'Adam pécha. C'est pour cette raison que, pour Dieu, l'homme a été un étranger, un « éloigné par de mauvaises oeuvres ». Mais quant à Abraham. Dieu le tenait pour son ami.

La foi d'Abraham a été manifestée par ses oeuvres. Elle n'a pas été une vide déclaration de fidélité à Dieu. Abraham démontra sa foi d'une façon pratique — par ses oeuvres d'obéissance. Après que sa foi eut été éprouvée, il reçut de Dieu certaines promesses. Il ne fut plus traité comme un ennemi. Mais être justifié pour l'amitié avec Dieu, est une chose différente de celle d'être justifié pour la vie. Si Abraham avait été justifié pour la vie, sans Christ, alors ni lui ni le reste du monde n'auraient aucunement eu besoin d'un Sauveur. Tous auraient pu être justifiés de la même manière.

Mais les Ecritures nous assurent qu'il n'y a pas d'autre nom, donné sous le ciel, par lequel il nous faille être sauvés, excepté le nom de Jésus. Par conséquent, si nous ne pouvons être sauvés, à moins que ce ne soit par la foi dans le nom de Jésus et en son sang, en étant amenés par Jésus en parenté avec Dieu, ni Abraham, ni Isaac, ni Jacob, ni Moïse, ni les prophètes, ni d'autres Dignes ne sauraient être justifiés autrement. Comme ils ne pouvaient exercer la foi en un Sauveur qui n'était pas encore venu, et dont l'oeuvre n'avait pas été accomplie, il s'ensuit qu'ils ne furent jamais légalement justifiés, c'est-à-dire justifiés pour la vie. Cependant, leur obéissance à Dieu a été éprouvée et démontrée, et ils ont été traités comme amis de Dieu et instruits, dans une certaine mesure, de certains traits du programme divin. Dieu dit qu'il ne cacherait pas ces choses à Abraham, parce que celui-ci était son ami.

Mais une malédiction pèse sur la race humaine depuis la chute d'Adam. Il ne saurait y avoir dans le monde, en même temps, une bénédiction de Dieu et une malédiction de Dieu ; et la bénédiction n'est pas encore venue. Seuls ceux qui sont en Christ Jésus sont, jusqu'ici, sortis légalement de dessous cette malédiction. Ceux-là seuls ont été justifiés pour la vie. Abraham fut informé par l'Eternel, qu'à cause de sa grande foi et de son obéissance absolue, la bénédiction de Dieu serait accordée au genre humain par sa postérité. Mais Abraham n'a jamais été invité à présenter son corps en sacrifice vivant, comme ont été invités à le faire les croyants de cet âge de l'Evangile. A personne antérieurement au temps de Jésus, ne pouvait manifestement être offerte l'occasion de « suivre ses traces » — 1 Pierre 2 : 21.

Jésus fit allusion à cela lorsqu'il dit « Il n'y a aucun prophète plus grand que Jean le baptiseur; mais le moindre dans le royaume de Dieu est plus grand que lui. — Luc 7 ; 28.

### ***Les serviteurs de Dieu et ses fils.***

Si tous ceux qui composent le royaume des cieux sont plus grands que Jean-Baptiste, ils sont aussi plus grands qu'Enoch, qu'Abraham, etc. Pourquoi en est-il ainsi ? La réponse en est que ce n'est pas que ceux qui suivent Jésus soient plus dignes que Jean-Baptiste, ou qu'Enoch, qu'Abraham, etc.. mais que l'occasion de devenir membres de la maison de fils est accordée seulement depuis la Pentecôte, et elle l'est uniquement à ceux qui se chargent de leur croix et qui suivent Jésus. Puisque Jésus a été l'avant-coureur de cette classe, personne n'a pu le précéder. Ceux à qui il est possible de devenir fils sont mentionnés dans l'Evangile de St Jean « A tous ceux qui l'ont reçue [Jésus], à ceux qui croient en son nom,

elle a donné le pouvoir [la liberté, le privilège] de devenir enfants de Dieu, lesquels sont nés [engendrés], non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu.» —Jean 1 : 12, 13. Les membres formant cette classe sont les favorisés, ils vivent au temps prescrit, au « temps favorable » ; et le message de l'Évangile est allé à eux.

L'Évangile n'alla pas à Abraham dans le même sens, bien que St Paul déclare qu'il lui fut annoncé d'avance. Nous voyons que ce fut à Abraham que Dieu, pour la première fois, annonça son dessein. Mais ce trait distinctif de l'Évangile, qui, à un degré prééminent, est le trait préférentiel, Abraham ne le connaissait pas, car le sacrifice pour le péché n'avait pas encore été donné. Dieu ne pouvait justifier n'importe qui, pour la vie, et le faire devenir fils, qu'après que Jésus fut venu et qu'à cet effet il eut préparé la voie. Le privilège de devenir fils de Dieu fut donc donné, pour la première fois, au jour de Jésus, à ceux qui reçurent Jésus. Tous ceux qui, précédemment, avaient marché par la foi ont été des amis, des serviteurs. Israël a été appelé une « maison de serviteurs ». « Moïse a bien été fidèle dans toute sa maison, comme serviteur ; mais Christ, comme Fils, sur sa maison ; et nous sommes sa maison, si du moins nous retenons ferme jusqu'au bout la confiance et la gloire de l'espérance.» Hébr. 3 :1-6.

Nous voyons ainsi le contraste existant entre la maison de serviteurs et la maison de fils, et ce qui en est la raison. Nous ne devons pas penser que les membres de l'Église sont mieux intentionnés ou moins pêcheurs, de nature, que le furent Abraham. Isaac. Moïse et les Prophètes. A ces derniers, l'occasion de parvenir à la qualité de fils n'a pas été offerte, parce que le jour, dans lequel ils ont vécu, n'était pas le « temps voulu » de Dieu elle nous a été offerte, par contre, parce que le jour dans lequel nous vivons est ce « temps voulu » de Dieu. A nous donc de profiter de cette grande occasion d'entrer dans la maison de fils et de devenir, de cette manière, héritiers de Dieu.

### ***La justification pour la vie suit la consécration.***

Ainsi donc, les membres de l'Église ont été justifiés pour la vie, par le mérite du sacrifice de Christ. C'est à cause de cela qu'ils eurent quelque chose que Dieu pût accepter. Et de jour en jour, ils s'offrent à Dieu. Abraham n'avait aucun mérite qui eût pu faire de lui une offrande acceptable par Dieu car, étant membre de la race adamique déchue, il était pécheur, et l'arrangement divin stipulait que rien de souillé ne pouvait s'approcher de l'autel de Dieu. Mais maintenant, depuis que Christ est mort, qu'il a été ressuscité, qu'il est

monté au ciel, qu'il est entré dans la présence de Dieu et a fait satisfaction pour l'Eglise, il nous impute sa droiture, à notre consécration, et notre justification est rendue complète nous sommes gratuitement justifiés de toutes choses nous sommes rendus vivants d'entre les morts. Il nous appartient ensuite de présenter notre corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, et de recevoir l'engendrement à la nouvelle nature à la nature divine.

N'ayant pas cette pleine justification, ni Abraham ni qui que ce fût d'autre ne pouvaient, jusqu'à l'époque de notre Seigneur présenter leur corps en sacrifice à Dieu. C'est pour cela que nous ne trouvons pas antérieurement au jour de Jésus de prédication de ce message. Nous lisons que Christ « a mis en évidence la vie et l'immortalité par l'Évangile. » La vie et l'immortalité n'ont pas été mises en évidence avant sa venue. Le chemin conduisant à la vie n'avait pas été ouvert. Pour Abraham, il existait une promesse vague, obscure, qu'un jour, tout le genre humain serait béni mais ni la vie éternelle ni l'immortalité, la plus haute forme de vie, ne lui ont été expliquées. Il savait simplement qu'une bénédiction venait et il avait la foi qui le poussait à marcher en bonne intelligence avec Dieu.

Voyant combien étonnantes sont les occasions offertes à l'Eglise de l'Évangile, « comment échapperons-nous, si nous négligeons un si grand salut, qui, ayant commencé par être annoncé par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'avaient entendu » ? (Hébreux 2 :3). Ici, l'Apôtre fait distinctement savoir où ce grand salut a commencé à être proclamé. Il n'avait jamais été rendu compréhensible auparavant. Les Apôtres de notre Seigneur pouvaient annoncer un salut de la mort, un salut à la vie, alors offert mais ceux qui ont vécu avant eux n'avaient pas pu l'annoncer. Jésus fut le premier qui nous apporta le message du salut et ses paroles, sur ce sujet, ont été confirmées par ses Apôtres, qui l'avaient entendu.

La justification pour la vie suit la consécration elle ne la précède jamais. La consécration est la dévotion à l'Éternel de l'être de quelqu'un, l'abandon à Dieu de la volonté et du tout de quelqu'un. Pour l'Eglise, elle signifie non seulement le don de soi-même à Dieu, mais aussi l'acceptation par Dieu de celui s'offrant ainsi, selon qu'il est écrit « sanctifiez [consacrez] vous, et je vous sanctifierai [consacrerai]. » Durant l'âge de l'Évangile, nous avons le privilège de nous offrir à Dieu par Christ qui, en tant que Souverain Sacrificateur, accepte notre offrande jusqu'à ce que soit complété le nombre prédestiné. Quiconque est ainsi justifié et accepté par Christ, est acceptable par le Père et sur celui-là le saint Esprit du Père vient, l'engendrant à la nature divine.

Au cours des trois années et demie de son ministère, notre Seigneur déclara à ses disciples que s'ils demeuraient en lui, ils recevraient la bénédiction de vie. Mais ils n'eurent pas de position légale devant le Père jusqu'à ce que, premièrement, Jésus eût achevé son sacrifice, qu'il eût été ressuscité d'entre les morts et qu'il fût monté au ciel, pour y comparaître en leur faveur, devant le Père. Ce fut alors qu'ils reçurent l'Esprit saint dans son pouvoir d'engendrement, cette réception ayant été accompagnée d'une manifestation extérieure. Cela leur arriva à la Pentecôte. Ils s'étaient consacrés auparavant, et Jésus les avait acceptés. Tout ce qui pouvait être fait en ce temps-là, a été fait mais tout n'atteignit le degré requis qu'après que Jésus eut comparu devant Dieu et eut fait satisfaction pour ceux qui devaient constituer son Eglise. A la Pentecôte, et pas avant, les disciples furent oints de l'Esprit et reconnus fils de Dieu, ce qui fut le complètement de leur consécration — sa conséquence.

### ***Le but actuel de la consécration.***

Ainsi, les Ecritures nous informent qu'il plaît à Dieu d'accepter, d'une même façon, tous ceux qui viennent à lui par Christ, jusqu'au moment où aura été choisi le dernier membre du nombre pré-ordonné des élus. Après cela, la porte sera fermée — non pas la porte de la miséricorde, mais la porte du haut-appel au cohéritage avec Christ, offert seulement pendant l'âge de l'Évangile. Voilà quel est, durant la dispensation de l'Évangile, le but de la consécration. Le Père a ordonné qu'il nous fallait accomplir notre part, par la dédicace de nous-mêmes à Dieu, avant qu'il ne nous impute le mérite de Christ. Seuls ceux qui accomplissent cette part sont justifiés pour la vie, par le mérite imputé de Christ.

« Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. » — Matthieu 16 : 24, Voilà la condition posée. En aucune autre manière Jésus ne deviendra notre Avocat. « Nous [les engendrés de l'Esprit] avons un Avocat auprès du Père, » — 1 Jean 2 : 2. Jésus n'est pas l'Avocat du monde, en aucun sens. Il est notre Avocat, l'Avocat de tous ceux qui viennent au Père par lui. Le grand tribunal divin ne peut pas être approché, sauf par ceux qui y sont autorisés.

Jésus devint le Souverain Sacrificateur par l'offrande qu'il fit de lui-même. Et, étant devenu le Souverain Sacrificateur sur la maison de Dieu, il est l'Avocat de tous ceux qui se mettent en accord avec le Père. Il est leur Garant. Comme tel, il a le droit d'imposer ses conditions et ses conditions sont qu'il n'acceptera comme disciples que ceux qui renonceront à eux-

mêmes, qui se chargeront de leur croix et qui le suivront,

Regardant la grande masse de prétendus Chrétiens, nous voyons que la plupart d'entre eux luttent de toutes leurs forces pour s'enrichir ou pour satisfaire les plaisirs des sens. Peu d'entre eux sont justifiés pour la vie. Il se peut que certains soient partiellement justifiés, comme le fut Abraham. N'importe qui, à mesure qu'il s'efforce de bien faire, est justifié. Mais pour obtenir la vie, il est nécessaire d'avoir cette pleine justification que nous ne pouvons obtenir qu'après avoir accompli une consécration complète à l'Éternel.» —Romains 12 :1,

### ***Tous ceux du monde sont encore des païens,***

Les païens ne furent pas justifiés au jour d'Abraham, ni au jour de Jésus; en fait, ils ne le sont pas encore et sont païens tous ceux du monde, hormis ceux qui sont entrés en parenté d'alliance avec Dieu, Les Israélites, parlant du reste du monde, l'appelaient tantôt les païens, tantôt les Gentils, tantôt les nations — termes différents qui, tous les trois, désignaient tous ceux qui n'étaient pas enfants d'Israël,

Depuis que Christ est venu parmi nous et a inauguré le chemin qui, par son sang, mène à la vie, nous avons le privilège d'entrer dans une alliance spéciale avec Dieu. La Nouvelle Alliance est réservée pour Israël et pour le monde elle est pour bientôt. L'alliance spéciale que Dieu a pour l'Église est indiquée dans son commandement :« Assemblez-moi mes saints, qui ont fait alliance avec moi par [un] sacrifice.» (Psaume 50 :5), C'est seulement par le sacrifice — seulement en donnant notre volonté, notre tout — que nous pouvons entrer dans cette alliance, et personne ne peut y entrer, à moins que ce ne soit par l'intermédiaire du grand Avocat, C'est une Alliance de Sacrifice. Les païens (le monde) ne sont pas entrés dans une Alliance de Sacrifice pareille ils ne peuvent, par conséquent, parvenir au rang de fils de Dieu. Personne ne peut parvenir à ce rang sans une connaissance définie des termes et des conditions qui en rendent l'accès possible.

Lorsque l'époque judaïque se fut terminée, et que l'appel de l'Évangile fut étendu aux Gentils, Corneille, le centurion romain, fut le premier à y parvenir. Nous lisons que Corneille, avant d'être appelé, était un homme juste, craignant Dieu, priant toujours et faisant beaucoup d'aumônes au peuple. Nous dirions que c'était un caractère très délicat. Mais c'était un Gentil, et c'est pourquoi il ne se qualifiait pas pour être touché par l'appel.

Mais maintenant le temps était venu où le message de l'Évangile devait être prêché aux Gentils. Le Père a-t-il immédiatement reçu Corneille ? Non. L'Éternel lui envoya un ange qui lui dit « Tes prières et tes aumônes sont montées devant Dieu. » (Actes 10 : 4). Elles avaient été notées auparavant, mais jusqu'alors, Dieu ne pouvait les recevoir.

Et cette annonce à Corneille, l'a-t-elle introduit en parenté d'alliance avec Dieu ? Oh, non ! L'ange de l'Éternel lui indiqua simplement ce qu'il devait faire. Il lui dit « Envoie des hommes à Joppé, et fait venir Simon qui est surnommé Pierre. Il est logé chez un certain Simon, corroyeur. Il te dira des choses par lesquelles tu seras sauvé, toi et toute ta maison. » (Actes 10 : 5, 6 ; 11 : 14). La connaissance de ces choses était nécessaire. La connaissance était indispensable. Il ne peut y avoir de justification dans l'ignorance. Tel n'est pas le plan de Dieu. Corneille et sa famille étaient prêts, car précédemment Corneille avait été un homme consacré, autant qu'il savait l'être. St Pierre n'aurait pas su comment se comporter avec les Gentils ; c'est pour cette raison que Dieu lui donna une vision, une manifestation spéciale de sa volonté.

Le cas de Corneille nous fait comprendre que Dieu ne justifie pas de Gentils, sauf ceux qui entrent en parenté d'Alliance avec lui, et qu'il n'y a pas de moyens d'entrer dans une telle parenté, hormis le moyen que Dieu a prescrit. L'unique moyen particulier d'y entrer, pour le Juif, était par Moïse et par l'Alliance de la Loi, et de là, en Christ. Le procédé, par lequel Il est possible au Gentil d'entrer en parenté d'alliance avec Dieu, est d'être greffé sur « l'olivier franc », dont la racine est l'Alliance abrahamique (Romains 11 : 16-22). Quiconque voudrait appartenir à Christ doit devenir un Israélite, un membre de la véritable semence d'Abraham. Nous le devenons par la foi en Christ, la semence, et par le baptême en sa mort. C'est à cause de cela que nous ne sommes plus du monde. Ceux qui composent le monde entier sont des païens, car ils ne se trouvent pas en parenté d'alliance avec Dieu. Ce sont des Gentils ; et les Gentils sont des païens, du point de vue des Écritures.

**« Les saints jugeront le monde. »**

Toutes les familles de la terre doivent encore être bénies et éclairées, par la semence d'Abraham, laquelle semence est Christ (Galates 3 : 16). Or si vous êtes de Christ, vous êtes donc la semence d'Abraham, héritiers selon la promesse. » (Galates 3 : 29). Nous n'avons pas encore béni le monde: nous n'avons pas encore jugé le monde : car nous n'avons pas encore reçu instruction pour le faire. Mais l'apôtre Paul déclare : « Ne savez-vous pas que



les saints jugeront le monde ?... Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges ? » (1 Cor. 6 : 2. 3). Ce n'est pas alors que nous sommes dans la chair, mais après que nous aurons été glorifiés dans la première résurrection, que nous devons être juges.

Ainsi donc. Dieu a fixé un grand Jour ou il jugera le monde (Actes 17 : 31 Psaume 96 : 9-13 ; 98 :1-9 ; Actes 15 :13-18) : et ce sont les saints qui doivent être juges avec Christ. Ceux du monde sont toujours condamnés en Adam. Ils doivent cependant obtenir la justification — « celui qui veut » (Apoc. 22 : 17) l'aura — et le fondement de cette justification doit consister, en premier lieu, en cette Nouvelle Alliance que Christ fera avec Israël, et qui sera la conséquence de son sacrifice accompli au Calvaire. Cette Nouvelle Alliance sera exactement pareille à l'ancienne Alliance de la Loi, sauf qu'elle aura un meilleur Médiateur — le Christ, Tête et corps. Comme l'ancienne Alliance de la Loi fut établie sur la base des sacrifices typiques, de même la Nouvelle Alliance doit être établie sur la base des « meilleurs sacrifices.» L'oeuvre de l'âge de l'Évangile est d'offrir les sacrifices meilleurs que ceux des taureaux et des boucs — celui de Jésus, la Tête, et celui de l'Église, des membres de son corps, associés avec lui en tant que parties de ces « meilleurs sacrifices.» Christ aura achevé toute l'oeuvre sacrificatoire lorsque le dernier membre de son corps aura passé «au-delà du voile ». Alors, l'occasion de suivre les traces de Jésus ne sera plus offerte, car c'est à un nombre de membres défini que se composera le Sacerdoce. Ces membres auront part à sa résurrection la principale résurrection. Parlant d'eux, l'Apôtre dit : «Tous nous seront changés»; car «la chair et le sang ne peuvent hériter le royaume de Dieu.» (1 Cor. 15 : 50-54). Lorsque cette classe aura hérité le royaume, elle sera préparée pour accomplir l'oeuvre de jugement du monde.

### ***L'oeuvre de l'âge prochain.***

Immédiatement après que satisfaction aura été faite à la justice pour les péchés du monde, tout le genre humain sera transféré à celui qui l'a acheté. La justice n'aura plus affaire avec les hommes car ceux-ci seront entre les mains de Christ. Christ sera alors le Donateur de Vie, le Juge, le Roi. Pendant son règne millénaire, l'oeuvre qu'il accomplira consistera à réveiller et à relever tous ceux pour lesquels il mourut. L'occasion sera donnée à tous de se mettre en accord avec l'Éternel, de se vouer à son service. Ceux qui se conduiront ainsi recevront en récompense, la vie éternelle et la pleine perfection d'existence sur le plan humain. Ceux qui se voueront ainsi s'élèveront de la dégradation à la pleine perfection. Leur perfectionnement sera leur justification : car cela signifie être rendu juste.

La différence entre la justification à laquelle le monde parviendra, et celle de l'Eglise, ayant lieu maintenant, est que la justification de l'Eglise est une justification par la foi, une justification considérée comme telle, acquise instantanément par l'imputation du mérite de Christ ; tandis que la justification du monde se fera par les oeuvres elle rendra juste effectivement, elle rendra la perfection effective. Mais il n'y aura pas de justification sans foi et sans fidélité de coeur, ni maintenant ni alors. Sous l'actuel arrangement de l'Eternel, il importe aussi qu'il y ait des oeuvres parfaites. La nouvelle créature est effectivement juste, parfaite : et le Père impute à notre corps imparfait le mérite de Jésus et nous considère comme mort selon la chair imparfaite. C'est de cette manière que nos oeuvres imparfaites sont considérées, par Christ, comme parfaites. La parfaite nouvelle créature, de son petit commencement, doit graduellement croître et se développer jusqu'à la maturité en se servant de son corps charnel comme de son serviteur.

En ce qui concerne le monde, il en sera différemment. Sa justification sera sous le couvert de la Nouvelle Alliance scellée par le sang de Christ, une oeuvre d'accession - graduelle à une condition de justification de perfection d'esprit et de corps.

Les hommes s'approcheront de cette perfection, de jour en jour et d'année en année: ils s'élèveront ainsi vers la perfection. Lorsqu'ils auront atteint ce pinacle, ils seront complètement justifiés ou rendus complètement justes: et s'ils subissent fidèlement leur épreuve finale, après la fin de l'âge millénaire, ils recevront la vie éternelle en récompense. Mais les morts du monde ne vivront pas du point de vue de Dieu, avant la fin de cet âge: cette fin aura lieu lorsque Christ aura achevé son oeuvre de Médiateur. En attendant, ceux qui ne s'accorderont pas avec l'arrangement de Dieu mourront de la seconde mort : ils seront détruits comme «des bêtes sans raison [purement] animales ». — 2 Pierre 2 : 12 (Darby).

La seconde mort sera semblable à la première mort, si ce n'est qu'elle sera instantanée : l'individu n'en mourra pas du fait du péché du père, mais du fait de son propre péché : elle sera pour l'éternité. Il n'y aura pas de rédemption de cette mort, comme il y en a une de la première mort. «Christ ne meurt plus. » La récompense des justes sera la vie éternelle; personne ne la recevra avant d'avoir été entièrement mis à l'épreuve, entièrement éprouvé. C'est pour cette raison que Dieu peut garantir que, dès lors, il n'y aura plus, à jamais, ni cri, ni soupir, ni mort; car tout sera en parfait accord avec lui.

Nous croyons que commencera bientôt le temps où le monde sera mis à l'épreuve: mais nous ne pensons pas que la porte du royaume soit déjà fermée. Bien entendu, nous n'avons pas d'information spéciale sur ce sujet : car l'Éternel ne dit pas que la porte donnant accès au haut-appel se fermera dès la fin des temps des Gentils. La porte sera fermée lorsque le dernier membre du corps du Christ aura été rassemblé, lorsqu'il aura été trouvé fidèle, lorsqu'il aura fini sa course et aura passé au-delà du voile. «Celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui aux noces ; et la porte fut fermée.» (Matthieu 25 : 10). Elle sera fermée à moment-là, car personne, ensuite, ne pourra être ajouté à ce nombre élu. Nous croyons que ce temps n'est pas très éloigné.

W.T. 5774 — C.T.R. 1915